



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 15 octobre 2020 à 20h, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :

1. Création d'un abri à vélos pour les enfants groupe scolaire Louise Weiss

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la création d'un abri à vélo au groupe scolaire Louise WEISS et Décide de retenir l'offre de la société GARATEC pour un montant approximatif de 10 966.67 € HT

2. Groupe scolaire : Création d'un abri à vélo : autorisation d'urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise M le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour l'implantation d'un abri à vélo dans l'enceinte du groupe scolaire Louise Weiss au 2 rue de l'Ecole

3. Budget 2020 : décision modificative n°1 en investissement: création d'une opération sécurisation de l'accès à l'école

Il est nécessaire de prendre une décision budgétaire rectificative en investissement. Il s'agit d'intégrer une nouvelle opération en investissement : la sécurisation des accès au groupe scolaire Louise Weiss en y ajoutant 80 000 €

Dans les réductions de crédits : 3 opérations terminées ou en cours d'achèvement :

- - 26 000 € pour la transformation et l'agrandissement de la Salle de la Musique et de la Culture.
- - 22 000 € des crédits pour l'extension du centre périscolaire
- - 32 000 € pour la mise aux normes du toit de la salle de la musique et de la culture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Vote une décision modificative n° 1 pour le budget 2020

4. Extension de la salle de la Musique et de la Culture : Lot n°12 sanitaire Stoltz : avenant n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour un montant de 126 € HT.

Nouveau montant du marché public après avenant:

- Montant HT : 42 341 €
- Montant TTC : 50 809.20 €

Titulaire du marché : STOLTZ Micael 17 rue du Général de Gaulle 67250 Lampertsloch

5. Travaux de voirie rue du Chemin de Fer : TP Klein : avenant n°1 au marché

Les travaux prévus dans le marché initial signés le 26 février 2020 ont subi des modifications du fait de travaux supplémentaires :

La plus-value s'élève à 7 527.10 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour un montant de 7 527.10 € HT
Titulaire du marché : TP KLEIN 67850 Herrlisheim

6. Denzlach : confirmation du projet de vente moyennant dation en paiement par la commune de Kilstett et la société AMIRAL pour le projet de création de logements adaptés aux séniors

La société AMIRAL porte un projet d'aménagement pour créer un lotissement mixte de 25 logements de type maisons individuelles et 32 logements adaptés aux séniors. Ces derniers seront réalisés par un bailleur social La société AMIRAL s'occupe de réaliser l'achat du foncier, les aménagements/viabilisation et de demander les autorisations d'urbanisme.

2 modifications ont été apportées dans l'acte de dation par rapport à la promesse de dation :

- La surface du lot qui sera remis à la commune passe de 36.70 ares à 36.15 ares après arpentage. La société AMIRAL qui a obtenu un permis d'aménager en 2019 a réalisé un arpentage de la zone qui a modifié la surface du lot remis à la commune.
- La soulte que la société AMIRAL verse à la commune de Kilstett passe de 12 643 € à 71 565.96 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Confirme et Approuve la dation entre la société AMIRAL 12 B rue des Hérons à Entzheim et la commune de KILSTETT pour le projet d'aménagement au Denzlach.

7. Gendarmerie de La Wantzenau : participation à l'acquisition d'un nouveau radar mobile de contrôle de vitesse

Afin de soutenir la gendarmerie dans la lutte préventive contre la délinquance routière, 5 communes constituant l'aire d'intervention de la brigade de La Wantzenau (Kilstett, Gamsheim, La Wantzenau, Hoerdts et Weyersheim) se proposent de lui mettre à disposition un radar mobile de contrôle de vitesse. Montant de l'investissement : 4 680.00 € TTC.

Sur le plan pratique, la commune de La Wantzenau a été proposée pour acquérir le matériel ; les autres communes participeront financièrement au prorata du nombre d'habitants et dans le cadre d'une convention régissant les fonds de concours et les conditions de mise à disposition à la gendarmerie. Le coût pour la commune de Kilstett est de 479.61 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Autorise le maire à participer financièrement à l'acquisition d'un radar mobile de contrôle de vitesse et de verser la dite participation à la commune de La Wantzenau.

8. Fibre optique : approbation convention d'occupation du domaine public avec Rosace pour la mise place d'un sous répartiteur (SRO).

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique pour le très haut débit, la commune de KILSTETT doit autoriser la société ROSACE à implanter 1 SRO (sous répartiteur) sur le domaine public de la commune. Cette occupation sera formalisée par 1 convention d'occupation du domaine public non routier.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **AUTORISE** M le Maire à signer la convention d'implantation avec la société ROSACE d'un sous répartiteur optique sur la parcelle appartenant la commune cadastrée:

- Section 5 parcelle n°39 (angle rue du Lieutenant de Bettignies/rue du Nord)

9. Ecole de Musique Municipale : projet de danse : le corps et l'instrument

Dans le cadre du projet pédagogique porté par Mme HUPONT (enseignante en flûte traversière) qui abordera la question de la place du corps dans la pratique instrumentale, un stage de 2 jours est proposé aux élèves de flûte traversière de l'école de musique municipale de Kilstett et de La Wantzenau. 2 danseurs interviendront pendant le stage.

Le stage aura lieu à la salle de motricité de l'école maternelle 2 rue de l'école 67840 KILSTETT le 14 et 15 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve le projet pédagogique de danse du 14 et 15 novembre et Approuve la rémunération d'un montant de 400 € net à chaque danseur additionné des cotisations sociales versées au GUSO.

10. Liste des délégations du Maire aux Adjoints.

Suite au remplacement de M Thierry WANNER et à l'élection de M Jean LIENHARD comme 6^{ème} adjoint, M le Maire informe le Conseil municipal des délégations reçues par les 6 Adjoints.

Mme Rosita KAISER 1^{ère} Adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Communication
- Relations avec les partenaires externes
- Nouvelles technologies

M Matthieu AIROLDI 2^{ème} Adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires
- Jeunesse
- Aires de jeux
- Sécurité
- le stationnement
- la circulation

Mme Simone BAUER 3^{ème} Adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Associations
- Culture

M Alain KISTNER 4^{ème} Adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants:

- Bâtiments
- Travaux publics
- Sport
- Cadre de Vie

Mme Monique RUDOLF 5^{ème} Adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Aides à la personne
- Action sociale
- Mémoire

M Jean-Philippe LIENHARD 6^{ème} Adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Handicap
- Ecole de Musique Municipale
- Harmonie Municipale

11. SNCF : Motion de soutien pour un cadencement à 15 minutes des trains circulant de Strasbourg à Herrlisheim et desservant la gare de Kilstett

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du renforcement à court terme du cadencement de 15 minutes des trains circulant de Strasbourg à Herrlisheim et desservant la gare de Kilstett, y compris le week-end et jours fériés.

12. Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 5 cessions immobilières

Divers

Modification de la durée hebdomadaire de services d'un poste d'assistant d'enseignement artistique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet de moins de 10%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'un enseignant de l'école de musique à compter du 1^{er} octobre 2020 comme suit :

	Durée hebdomadaire du poste d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (actuellement)	Durée hebdomadaire de service A compter du 1 ^{er} octobre 2020
Piano, chorale, éveil musical	6/20 ^{ème}	6.50/20 ^{ème}

Modification de la durée hebdomadaire de services de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet de plus de 10%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste de 2 enseignants de l'école de musique à compter du 1^{er} octobre 2020 comme suit :

	Durée hebdomadaire des postes d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (actuellement)	Durée hebdomadaire de service A compter du 1 ^{er} octobre 2020
Clarinette formation musicale niveaux 1, 2, 3 et 4	2/20 ^{ème}	3/20 ^{ème}
Guitare	1/20 ^{ème}	2/20 ^{ème}

Le Maire

Francis LAAS